



Lettre ouverte

Prise de position de la FMP sur le projet de statuts de la FMH
du 27 septembre 2005

*Monsieur le Président, Mesdames,
Messieurs,*

La FMP vous remercie de lui avoir offert la possibilité de prendre position sur la réforme des structures de la FMH et le projet de statuts présenté le 27 septembre dernier. Cette requête ne respecte pas le délai fixé – comme annoncé – mais du fait que les motions peuvent être déposées jusqu'à la prochaine séance de la

Chambre médicale, il n'est de toute façon pas trop tard. Avec la SSMG, nous regrettons l'extrême urgence de la situation, qui ne laisse aucune place à une discussion approfondie. Nous nous concentrons donc sur l'essentiel, le sujet qui nous concerne. Nous espérons cependant que cette pression du temps inutile ne se heurtera pas au refus de la Chambre médicale.

Préambule

Sur le fond, la FMP partage l'avis du Comité central, à savoir qu'une réforme pondérée des structures de la FMH peut s'avérer nécessaire pour s'adapter à la situation actuelle de la santé publique et de la politique sanitaire. La réforme des structures telle que proposée peut il est vrai donner plus de poids à la FMH, mais elle implique également que la FMH doit

Les instruments démocratiques ont gagné (pour le moment)!

Les 1^{er} et 2 décembre derniers, dans une salle petite et borgne, la Chambre médicale a lutté pendant deux jours pour le maintien des structures démocratiques de la FMH. Ce n'est qu'à la fin septembre que les délégués à la Chambre médicale ont appris que le Comité central voulait diriger la FMH avec une assemblée de 40 délégués seulement, qui ne serait plus représentative mais dotée de grandes compétences. La Chambre médicale aurait été privée de son pouvoir et la Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) aurait été abolie. Malgré les oppositions massives de toutes les sociétés, le comité directeur a maintenu ces propositions indéfendables. A-t-il cru que la Chambre médicale se serait dissoute elle-même le 2 décembre dernier dans un vote irrévocable?

La FMP a lutté là-contre au front avec les autres sociétés, par des moyens démocratiques. Les sociétés ont coordonné leur travail dans des discussions serrées, ont formulé des demandes et tenu des séances extraordinaires. Le 2 décembre, il a ainsi été possible de suspendre tout d'abord le projet de statuts en tant que tout, ce qui fait qu'il n'a été considéré qu'en première lecture. La création d'une Assemblée des délégués (AD) en lieu et place d'une Conférence des Présidents n'a pas été contestée. La Chambre médicale doit rester l'organe faitier de la FMH. L'AD est hiérarchiquement soumise à la Chambre médicale. La Chambre médicale peut si nécessaire nommer un président du jour indépendant. La réforme de la CFPC est en outre traitée à part. Le comité directeur est chargé de soumettre une proposition de réforme dans le dialogue avec la CFPC de la Chambre médicale. Ce n'est que le 18 mai 2006 que les nouveaux statuts seront votés.

Le travail a été tellement immense que les forces auraient manqué pour préparer suffisamment les autres sujets importants du 1^{er} décembre dernier, le premier jour de séance. Sans avoir préalablement distribué le matériel d'information, le Comité central est parvenu à prendre à l'improviste la majorité des délégués, qui a accepté de financer encore le HIN par des contributions extraordinaires des membres, pour un montant de l'ordre du million. Les membres praticiens installés seront obligés de payer en 2006 un «abonnement de base» annuel de CHF 90.-, qui passera à CHF 120.- en 2007 et même à 150.- en 2008. Le Comité central a été encore plus loin: il voulait obtenir un crédit extraordinaire de 1,3 millions pour la création d'une «ProfessionalCard» par le HIN. Les délégués ont réagi et n'ont accordé que CHF 30 000.- pour la préparation d'un projet. Ce qui prouve que les décisions importantes ne doivent pas être laissées au Comité central (ni à une AD), mais que c'est à la Chambre médicale, représentante de la base, de les prendre. La FMP va tout faire d'ici mai 2006 pour annuler ces décisions et que pour d'autres sujets, par exemple la «Carte d'assuré/HealthCard», toute la lumière soit faite dans la nébuleuse de la politique d'intérêts de la FMH.

Le travail politique est astreignant. Mais qui croit à la démocratie doit lutter pour elle! Au nom du comité, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une excellente Nouvelle Année.

Ingrid L. Wyler-Brem
Présidente de la FMP

FOEDERATIO MEDICORUM PRACTICORUM FOEDERATIO MEDICARUM PRACTICARUM

FMP

se limiter à ses thèmes centraux, car ses décisions – statutairement – n'auront plus qu'un soutien démocratique timide de la part du corps médical.

Sur le principe

La réforme prévoit d'introduire l'«Assemblée des délégués» entre les deux organes actuels de la FMH, le «Comité central» et la «Chambre médicale». Le Comité central sera tenu de présenter les décisions politiques les plus importantes de l'Assemblée des délégués. Les compétences de la Chambre médicale seront par contre réduites à des questions statutaires et budgétaires.

Cette réforme impose un dirigisme plus ferme et enlève aux décisions de la FMH leur base démocratique plus élargie (celle de la Chambre médicale). L'introduction d'une Commission de contrôle semble être un pendant équilibré empêchant les déviances au sein des structures du pouvoir. Ce raffermissement du pouvoir décisionnel peut parfaitement avoir des avantages et conférer plus de force de percussion à la FMH en tant qu'organisation. Mais la FMH doit être bien consciente du fait qu'avec le soutien démocratique minime de l'Assemblée des délégués, elle ne pourra plus faire de déclarations à caractère obligatoire dans tous les domaines de l'activité médicale. Il est évident par exemple que les médecins libres praticiens sont sous-représentés. Que doit dire un médecin hospitalier à propos des problèmes financiers des médecins libres praticiens?

Si la FMH se concentre sur ses véritables compétences prioritaires, il est possible qu'elle devienne plus percutante dans ces domaines.

Motion et motivation

La FMP s'est fixée pour but de représenter les intérêts des médecins libres praticiens indépendants, ayant leur propre cabinet, auprès des politiques et de la santé publique en général. La politique actuelle ne tient aucun compte du fait que tout médecin libre praticien est responsable d'une petite entreprise et en assume lui-même les risques. La politique semble avoir été établie en pensée le capital engagé par les médecins.

Jusqu'ici, la FMP a pu avoir une place au sein de la FMH (avec droit de parole mais pas de vote) et se faire entendre à la «Chambre médicale» et à la «Conférence des Présidents». La réforme des structures prévoit que la FMP peut conserver ce statut à la Chambre médicale. Mais l'activité de la FMP ne se limite pas qu'à des questions de statuts de la FMH ou à son budget. La FMP s'engage dans la politique de la santé publique. Elle n'a pas pu peser lourd dans les décisions de la FMH, vu qu'elle n'est présente qu'à la Chambre médicale.

Etant représentante des médecins libres praticiens à l'Assemblée des délégués, la FMP pourra par conséquent s'engager plus à fond. C'est pourquoi la FMP demande d'être présente non seulement à la Chambre médicale, mais aussi à l'Assemblée des délégués avec les mêmes droits qu'à la Chambre médicale (droit de déposer des motions et de donner son avis, mais pas de droit de vote). La FMP, en tant qu'organisation de médecins et selon l'art. 25 al. 2 des statuts, demande d'avoir le droit d'envoyer un

FMP sur Internet: www.fmpnet.ch

représentant à l'Assemblée des délégués (avec droit de déposer des motions et de prendre la parole mais pas de droit de vote). Ce représentant sans droit de vote ne fera pas partie des 40 membres ordinaires de l'Assemblée des délégués. ■

En vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus collégiales.

Dr méd. I.L. Wyler-Brem
Présidente de la FMP

Traduction: G.A. Berger

Opinion des lecteurs

100 pour-cent d'accord

J'ai lu dans ARS MEDICI 21/05, p. 960s la prise de position de la FMP sur la consultation du design grossier «Carte d'assuré» et la mise sur pied d'une «Infrastructure télématique».

Je suis 100 pour-cent d'accord avec vous et convaincu qu'ici plus d'argent passera dans des poches non médicales (maisons d'IT, etc.) et que le traitement des patients n'en sera effectivement pas amélioré. Cet argent devrait à mon avis plutôt revenir directement aux patients, dans le sens où l'activité des médecins est moins rognée.

Dr méd. Walter H. Häcki, Lucerne

Die deutsche Fassung ist in ARS MEDICI 25/26.2005 erschienen.